

40 000 adhérents font confiance à l'UNIAT

Pourquoi pas vous ?

Qui peut adhérer ?

Toute personne peut adhérer à l'UNIAT quel que soit son âge, sa situation ou son régime d'affiliation. Il n'est pas non plus nécessaire d'être invalide ou victime d'un accident du travail pour devenir membre.

Etre membre de l'UNIAT cela signifie que l'on n'est plus jamais seul face aux problèmes d'une législation en continuel mouvement.

Comment adhérer ?

- ✓ En renvoyant par voie postale le coupon joint à ce dépliant.
- ✓ Sur notre site internet : www.uniat.fr
- ✓ Au Secrétariat : 10 rue des Vosges
57200 SARREGUEMINES
Tél : 03 87 98 40 14
- ✓ Directement auprès des délégués et présidents de section.
- ✓ Lors des permanences dans les villes.

La cotisation qui est fixée en fonction des seuls besoins de l'Association est modique grâce au grand nombre d'adhérents et leur fidélité.

I'UNIAT vous intéresse ? Alors rejoignez-nous vite !

Plus nous serons nombreux,
plus nous serons forts et efficaces.

Pour adhérer, faites nous parvenir vos coordonnées :

Nom

Prénom

Date de naissance

Adresse

.....

Téléphone

UNIAT

10 rue des Vosges
BP 50321

57203 SARREGUEMINES CEDEX

Tél. : 03 87 98 40 14

Plus de renseignements sur :
www.uniat.fr

L'UNIAT depuis 1924

au service des **assurés sociaux**

DÉFENDRE ... AIDER

CONSEILLER ... INFORMER

Les questions qui reviennent sans cesse :

Quand puis-je partir en retraite ?

Quel sera le montant de ma retraite
et de ma retraite complémentaire ?

C'est quoi la retraite anticipée,
la carrière longue ?

Comment fonctionne
le système de veuvage ?

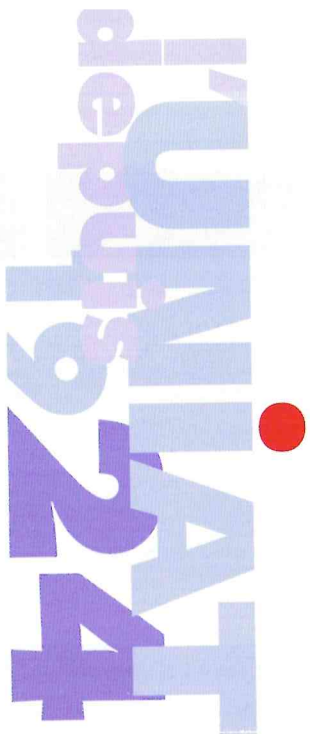
J'ai travaillé en Allemagne, à quelle date
bénéficie-t-on de la retraite dans ce pays ?

Qui a le droit à la carte d'invalidité,
de stationnement, l'AAH ?

Je suis licencié(e), comment sont calculées les indemnités
de chômage ? Quelle est la durée d'indemnisation ?

Que faire en cas d'accident du
travail ou de maladie professionnelle ?

Et bien
d'autres
questions



L'action revendicative

Combattre les injustices, dénoncer les inégalités et revendiquer des améliorations pour parfaire notre système de protection sociale font également partie de la mission de l'UNIAIAT.

Dans le cadre de cette activité, elle intervient donc régulièrement auprès des pouvoirs publics, des parlementaires et participe aux actions de masse pour parvenir à cet idéal.

L'information

Par la diffusion du journal "L'Invalide du Travail" les adhérents sont régulièrement informés sur l'évolution de la législation sociale. Tous les articles sont rédigés dans un langage clair et simple afin de les rendre compréhensibles à tous.

Autre moyen d'information : les assemblées générales annuelles tenues par les sections locales.

Toujours présents sur le terrain, les dirigeants développent à cette occasion les sujets d'actualité sociale et apportent de nombreux éclaircissements sur les droits et avantages des assurés.

Sa force

- 40 000 adhérents répartis sur deux groupements d'égale importance :
- de la Moselle : 20 000 adhérents
- d'Alsace : 20 000 adhérents

- une organisation apolitique avec un financement qui provient des seules cotisations de ses membres,
- une reconnaissance unanime par tous les organismes sociaux et les administrations,
- une équipe de professionnels œuvrant tous les jours au secrétariat et dans les permanences extérieures,
- une existence d'un siècle.

Les permanences sont effectuées régulièrement dans de nombreuses communes :

Bitche - Boulay - Bouzonville - Créhange
Creutzwald - Farébersviller - Forbach
Freyming-Merlebach - Hombourg-Haut
Saint-Avold - Sarralbe - Sarrebourg
Sarre-Union - Stiring-Wendel.

Son histoire

C'est sous l'impulsion d'une poignée d'ouvriers des faïenceries de Sarreguemines que l'UNIAIAT a vu le jour en 1924.

A ses débuts, cette organisation s'est essentiellement préoccupée de la défense des droits des invalides et accidentés du travail d'où son nom "Union Nationale des Invalides et Accidentés du Travail". Mais très vite l'UNIAIAT s'est ouverte aux autres catégories sociales, retraités, veufs/vives, handicapés et plus tard aux préretraités, enfin à tous les assurés sociaux actifs et non actifs.

Son rôle

L'UNIAIAT a pour objet de présenter et défendre selon les bases légales les intérêts, les droits et revendications de ses adhérents auprès des administrations et des instances sociales ; de les aider par des conseils et des renseignements ; de les soutenir dans leurs démarches dans les différents domaines de la législation sociale : assurance vieillesse, assurance maladie, invalidité, accident du travail et maladie professionnelle, veuvage.

Elle apporte également son soutien dans les questions relatives à la retraite complémentaire, la carte de stationnement, la taxe foncière, l'allocation

Mais l'UNIAIAT c'est surtout

un service de qualité

**rendu à près de 10 000 personnes
chaque année.**



**L'UNION fait
la force**

